GENERATION INSURANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 405 697 €

SIEGE SOCIAL : ZA DES BEURRONS, RD 191 78680 EPÔNE

900 758 608 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le 2 avril,

A Epône,

L'Assemblée Générale de GENERATION INSURANCE s'est tenue le 2 avril 2024.

Cette réunion avait pour objet principal de désigner un nouveau commissaire aux comptes titulaire pour GENERATION INSURANCE.

Pour rappel, le Cabinet GRANT THORNON a été désigné comme co-commissaire aux comptes par Assemblée Générale du 29 mars 2023.

Afin de rationaliser le nombre de commissaire aux comptes au sein du groupe pour le ramener à deux, il a été décidé de profiter de l'opération d'apport partiel d'actifs d'EXELMANS AUDIT ET CONSEIL pour mettre fin au mandat de ce dernier et de nommer en remplacement en tant que commissaire aux comptes titulaire la Société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL qui intervient historiquement sur les filiales opérationnelles.

La société GENERATION INSURANCE, représentée par Monsieur Yoann Chéry en sa qualité de président, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Révocation du mandat de commissaire aux comptes du Cabinet EXELMANS AUDIT ET CONSEIL ;
- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

Un apport partiel d'actifs a été réalisé par la Société Exelmans Audit et Conseil au profit de sa filiale à 100 %, la Société Exelmans Audit et Conseil.

Par suite de cet apport, la Société GENERATION INSURANCE décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la Société Exelmans Audit et Conseil à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

DEUXIEME DECISION

La Société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL est nommée commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

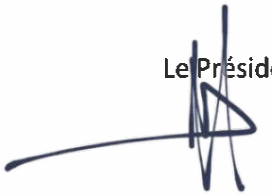
Il est confié à la Société VICTOIRE AUDIT ET CONSEIL, une mission complémentaire de certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un actionnaire et sera consigné sur le registre des décisions.

Le Président



Un actionnaire

